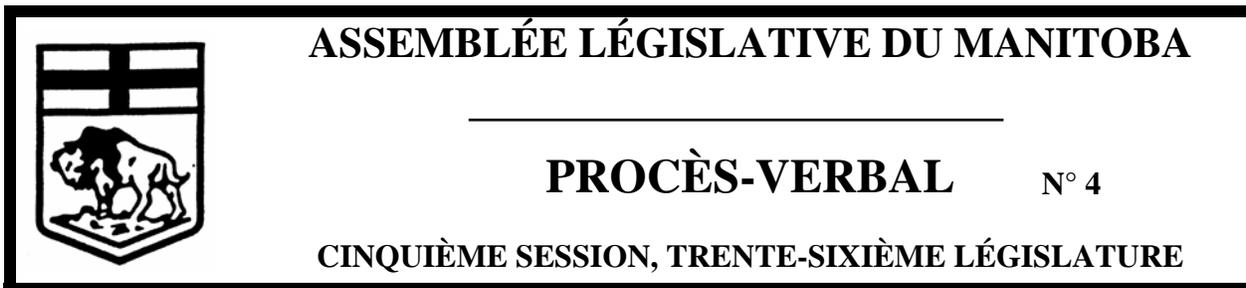


Le vendredi 9 avril 1999



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

M. le *ministre* DERKACH dépose :

le rapport annuel du ministère du Développement rural pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;  
(document parlementaire n° 7)

le rapport annuel de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;  
(document parlementaire n° 8)

le rapport annuel des Districts de conservation du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;  
(document parlementaire n° 9)

le rapport annuel du Centre de développement de produits alimentaires pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998.  
(document parlementaire n° 10)

---

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. PENNER, ASHTON et LAURENDEAU ainsi que M<sup>me</sup> MIHYCHUK font des déclarations de députés.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. LAURENDEAU portant sur l'adresse au lieutenant-gouverneur en réponse au discours que ce dernier a prononcé à l'ouverture de la session et sur la motion d'amendement qui suit de M. DOER :

**Le vendredi 9 avril 1999**

---

QUE la motion soit amendée par adjonction, après le mot « session », de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement n'ait pas été à la hauteur des attentes des Manitobaines et des Manitobains en ne respectant pas les principes démocratiques de base lorsque des représentants officiels importants du gouvernement ont participé à un plan de fraude électorale qui, selon le rapport Monnin, « constitutes an unconscionable debasement of the citizen's right to vote. To reduce the voting rights of individuals is a violation of our democratic system »,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée législative et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. SANTOS termine son intervention.

Après l'intervention de M. SVEINSON, M. LAMOUREUX prend la parole jusqu'à 12 h 30 et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 12 h 30, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay